



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 4 juillet 2017 à 16 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Annie Cazard, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Vincent Alazard, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Éric Cantournet, Michel Causse suppléant de Monsieur Christophe Saint-Pierre, Jean-louis Denoit et Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Bel, Corinne Compan, Émilie Gral, Sylvie Lopez, et Messieurs André At, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Olivier Guiraud, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental, Messieurs Michel Galtier, Alain Garibal,

Membre de droit : Monsieur le préfet Louis Laugier.

Date de convocation : 14 juin 2017.

3 – MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU SDIS

Vu le rapport n° 7.

Vu les délibérations du conseil d'administration en dates du 27 février 2009 et du 27 février 2017.

Vu l'avis favorable du comité technique départemental de ce jour.

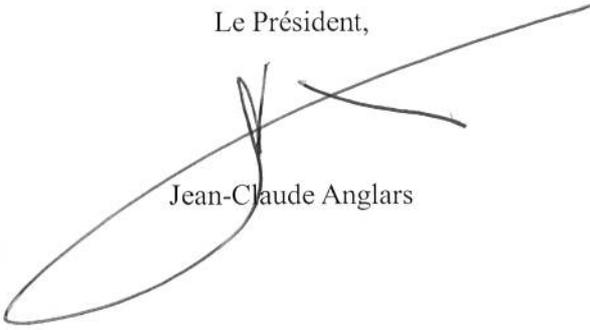
Considérant qu'il convient de s'adapter aux évolutions des missions des agents et des services du SDIS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide dans le cadre des évolutions de service :

- de regrouper les fonctions de chef de groupement CENTRE et NORD et de chef du centre d'incendie et de secours de RODEZ.
- d'affecter un poste d'infirmier au centre d'incendie et de secours de RODEZ.
- que le chef du centre d'incendie et de secours du Nord-Aveyron puisse également détenir le grade de lieutenant de 2^o classe.
- que le responsable de la cellule formation puisse détenir au maximum le grade de capitaine au lieu du grade de lieutenant hors classe comme fixé actuellement.
- Autorise le président à décider par dérogation et par nécessité de service de nommer des agents hors organigramme fonctionnel.

Fait à Rodez, le - 7 JUIL. 2017

Le Président,



Jean-Claude Anglars